



# Trait d'union

Bulletin d'information de la commune de Soisy-sur-École

**N°11 Juin 2015**



**Urbanisme 6**



**Carnaval 8**



**Patrimoine 22**





## Horaires d'ouverture au public du centre administratif (Mairie et Agence Postale Communale)

### Le matin :

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi :**

8h30 à 12h00

**mercredi :** 9h00 à 12h00 pour la mairie

Agence Postale Communale :

fermée le mercredi

### L'après midi :

**Lundi :** 15h00 à 18h45

**Mardi, jeudi et vendredi :**

15h00 à 17h15

Fermé le mercredi après-midi

### Coordonnées Mairie

Tél. : 01 64.98.00 01

Fax : 01 64 98 48 91

Email : [mairie@soisyurecole.fr](mailto:mairie@soisyurecole.fr)

[www.soisyurecole.fr](http://www.soisyurecole.fr)

### Agence postale communale

Tél : 01 64 98 07 33

## Horaires des permanences municipales

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de Mairie et en précisant le sujet.

### Numéros d'Urgence

**Pompiers :** 18 ou 112

**SAMU :** 15

### Gendarmerie de Milly la Forêt :

17 ou 01 64 98 80 27

**SOS médecins :** 08 26 88 91 91

### Centre Hospitalier Régional de Corbeil :

01 69 13 60 00

**Médecin :** 01 64 98 04 04

**Pharmacie :** 01 64 98 07 34

**Enfance maltraitée :** 119

**Accueil des sans abris :** 115

### ENGIE (sécurité dépannage)

0810 433 091

### Electricité : SICAE (sécurité)

01 69 90 65 43

**Taxi de Soisy :** 06 81 26 60 26

### Vol de cartes bancaires :

0892 699 292

**Vol de chèquiers :** 0892 683 208

**La Mairie et l'Agence Postale Communale seront fermées tous les après-midis du 6 juillet au 30 août**

## BRUITS :

L'usage des tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses etc... est interdit sur tout le territoire de la commune :

- Du lundi au vendredi **avant 8h et après 19h**
- Le samedi **avant 9h, de 12h à 14h et après 19h.**
- **Le dimanche et les jours fériés**

## Heures d'ouverture de la déchetterie de Milly-la-Forêt :

**tél. : 01 64 98 94 66**

Du lundi au samedi :

**9h-12h et 13h-18h**

Dimanche et jours fériés : **9h -12h**

Attention horaires d'hiver :

du 15 octobre au 31 mars,

**fermeture à 17h.**

## Heures d'ouverture de la déchetterie de Ballancourt :

lieu-dit : la Vallée

91610 Ballancourt-sur-Essonne

### Horaires d'ouverture :

**L'été : (du 01/04 au 30/09)**

Du lundi au vendredi :

**9h-12h et 13h-18h,**

Le samedi : **9h-18h**

sans interruption

Dimanche et jours fériés : **9h-12h**

### L'hiver : (du 01/10 au 31/03)

Du lundi au vendredi :

**9h-12h et 13h-17h,**

Le samedi : **9h-17h**

sans interruption

Dimanche et jours fériés : **9h-12h**

**Fermeture les 25 décembre,**

**1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai.**

**SIROM : (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) :**  
**tél. : 01 64 99 31 81**

Un seul jour de ramassage pour les containers jaunes et marrons avec 2 passages le même jour, **le jeudi matin.**

## ATTENTION

Le brûlage des végétaux est à ce jour interdit sur toute la France (circulaire du 18 novembre 2011)

# L'ÉTÉ À SOISY-SUR-ÉCOLE, la saison des fêtes

Chères soiséennes, chers soiséens,



**A** la veille d'un été qui s'annonce riche en évènements, je profite de ces quelques lignes pour renouveler tous mes encouragements aux élus et aux bénévoles de notre village qui œuvrent sans relâche au succès de ses fêtes et manifestations.

Place à la nouveauté dans ce trait d'union qui, vous le remarquerez, fait peau neuve. Nouvelle mise en page pour notre commune, qui ne cesse d'évoluer vers une vie de plus en plus participative.

Comme vous le savez maintenant, les budgets accordés à notre village baissent d'année en année ; soyez assurés que nous ne baissons pas les bras devant ces obstacles afin de poursuivre nos projets pour Soisy-sur-École.

Apprendre, écouter, comprendre, proposer, innover, communiquer sont à ce jour les moteurs de notre action, afin de la faire partager à l'ensemble de notre population. Si nous pensons la commune de demain, nous devons aussi et avant tout réussir celle d'aujourd'hui.

La bibliothèque-médiathèque, les fêtes des sports, la nouvelle brocante pro, la fête des écoles, la fête du village, la semaine des ados, le cinéma, le vide grenier, les activités des associations, les rénovations...rythment et rythmeront Soisy-sur-École jusqu'à la fin de l'année.

C'est dans cette dynamique que je m'inscris pour introduire votre nouveau numéro du Trait d'Union. Je vous souhaite une excellente lecture.

Bien à vous,

*Philippe Berthon*  
Maire - Vice-Président CC2V

EN COUVERTURE  
L'École



## SOMMAIRE

Editorial	3	Environnement - PNR	18
Projets et réalisations	4	Patrimoine	22
Vie sociale et activités	8	Sports	24
Culture à Soisy	12	Extrait de comptes rendus de séances du Conseil Municipal	25
Une page d'Histoire	15		

### ASSOCIATION DE SOINS A DOMICILE du Canton de Milly- la-Forêt :

16 bis rue de la Bourgogne  
91840 Soisy-sur-Ecole

**tél : 01 64 98 06 25**

fax : 01 64 98 56 14

### ASSOCIATION DE SOINS ET D'AIDE MENAGERE A DOMICILE du Canton de Milly- la-Forêt :

16 bis rue de la Bourgogne - 91840 Soisy-sur-Ecole

**tél : 01 70 06 03 10**

fax : 09 70 62 89 24

[asamd@wanadoo.fr](mailto:asamd@wanadoo.fr)

### CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de l'Essonne :

2, Impasse du Télégraphe 91013 Evry du lundi au vendredi de 9h30 à 16h

**tél : 0 810 25 91 10** - [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de l'Essonne :

une seule adresse maintenant pour les envois, les renseignements, les formulaires : CPAM 91040 Evry Cedex

**tél : 3646** - [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

### CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) :

Information sur plate-forme de 8h à 17 h du lundi au vendredi

**tél : 3960** (0,12 €/mn)

ou à partir d'un mobile 09 71 10 39 60

[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

### POLE EMPLOI

Rappel : Depuis le 1 janvier 2009, l'ASSEDIC et l'ANPE sont regroupés en une seule administration.

Un seul numéro d'appel : **3949**

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

### AGENCE POUR L'ECONOMIE D'ENERGIE EN ESSONNE

Maison de l'Economie et de l'Emploi  
76 rue St Jacques 91150 Etampes

**tél : 01 69 92 04 17**

fax : 01 69 92 03 57

### ARS (Agence Régionale de Santé d'Ile de France)

**ARS : Boulevard de France – Tour Malte – 91035 EVRY Cedex**

**tél : 01 69 36 71 71**

[www.ars.iledefrance.santé.fr](http://www.ars.iledefrance.santé.fr)



## Travaux

Bernard Marmier



## Aqueduc de la Vanne

Les travaux de réfection des étanchéités à l'intérieur de l'Aqueduc de la Vanne se sont terminés fin mai 2015.

L'Aqueduc de la Vanne a été construit entre 1866 et 1874, date de sa mise en fonction. Sa longueur est de 156km. Son usage actuel est l'alimentation du réservoir de L'Hây-Les-Roses qui dessert le sud et le sud-ouest de Paris. Les sources recueillies par l'Aqueduc dans le bassin de la Vanne sont au nombre de 16. L'Aqueduc de la Vanne passe entre autres, à Soisy-Sur-École où des travaux de réfection d'étanchéité ont été entrepris.

La Vanne prend sa source à Fontvannes (secteur de Sens 89) en région Bourgogne.



## Travaux

### Covoiturage



Comme prévu dans le Trait d'Union n°10 d'octobre 2014, les travaux sont terminés.

L'aire de Covoiturage de 4 places, située place de l'Ancienne Gare, est maintenant en service. Les personnes intéressées peuvent se mettre en relation via le site internet :

<http://www.covoiturage.essonne.fr>

Nous remercions le Département qui a fourni et installé toute la signalétique nécessaire ainsi que le marquage au sol.

## Travaux

### Défibrillateurs

Soisy-Sur-École est maintenant équipée de 2 défibrillateurs, l'un à la pharmacie, l'autre à la salle des sports.

Les défibrillateurs sont des appareils utilisés pour sauver la vie des personnes en arrêt cardiaque, et répondant à des normes et obligations.

Pour l'utilisation de ce matériel, il suffit d'écouter le message vocal et de suivre les instructions délivrées par le défibrillateur. Chacun de nous peut donc l'utiliser sans formation spéciale.

## Enfouissement des réseaux

### Route de Corbeil et Chemin dit de Mennecey

L'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique a été effectué sur une longueur de 550 mètres. La Sicae a pris en charge une partie des travaux. Ceux-ci sont maintenant terminés. Les poteaux seront enlevés ultérieurement.



## Travaux



### FOYER RURAL

Le premier étage du Foyer Rural a retrouvé une seconde jeunesse avec la pose d'un parquet, en remplacement de la moquette vieillissante.

Cette pose a été effectuée par les employés communaux.

## Travaux

### Terrain de foot

Lors de phénomènes pluvieux constants, le terrain de foot devient difficilement praticable par les joueurs.

Une étude de sol a donc été effectuée par une entreprise spécialisée.

Afin d'améliorer le sol, 50 tonnes de sable siliceux ont été étalés, puis le passage d'une machine spécialisée a effectué entre 200 à 300 trous au m<sup>2</sup>. Un engrais spécial et un semis de gazon ont ensuite été épandus.

L'état du terrain devrait s'améliorer après plusieurs opérations de ce type.





# Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

## Vers l'approbation

Nous y sommes, ce lourd projet devrait voir le jour cet été, après qu'il aura été soumis à la délibération du Conseil Municipal le 22 juin 2015, et qu'il aura été avalisé par le Prefet.

Après la fin de l'enquête publique fin 2014 et la publication du rapport du Commissaire Enquêteur en début d'année 2015, un travail minutieux de correction de tous les documents du projet s'est prolongé jusqu'à la fin mai.

Une ultime réunion avec nos partenaires principaux (Direction Départementale des Territoires et Parc Naturel Régional du Gâtinais français) a permis le 10 juin de vérifier l'insertion de toutes les modifications envisagées.

Pour mémoire, toutes les modifications apportées sur le dossier d'arrêt (20 janvier 2014), en vue de constituer le dossier d'approbation (22 juin 2015), résultent des remarques des Personnes Publiques Associées, des observations du public lorsqu'elles allaient dans le sens de l'intérêt général et enfin des réserves et/ou recommandations du Commissaire Enquêteur. Les modifications ne portent pas atteinte à la substance générale du projet.

La commune de Soisy-sur-École va désormais, non seulement être dotée d'un outil moderne pour l'Administration du Droit des Sols, en parfaite conformité avec les documents supra-communaux (Schéma Directeur de la Région Ile de France, SDRIF 2013 et Charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais français, 2011-2023), mais va aussi pouvoir envisager l'avenir de son territoire et de ses voisins proches, dans le sens attendu.

## Pour se remettre en mémoire le projet sur la durée

Le projet, guidé au départ par un devoir de mise en conformité de nos documents d'urbanisme, a dépassé le cadre législatif pour devenir une réflexion partagée sur les bases suivantes :

- Maintenir voire développer un niveau de population suffisant et nécessaire à la vie de notre école et de nos services, de nos commerces, artisans et entreprises...
- Protéger et valoriser tout notre patrimoine : bâti, paysager, culturel...
- Protéger notre patrimoine agricole et notre forêt,
- Limiter de ce fait, l'étalement urbain.

### Une petite idée des étapes :



## Les 6 documents du PLU :

### Rapport de présentation (1)

- Expose le diagnostic territorial et environnemental
- Présente l'incidence environnementale du PLU
- Analyse la consommation d'espace
- Explique les choix retenus pour établir le projet

### Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) (2)

- Définit le projet communal
- Fixe les objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

### Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (3)

- Respect du PADD
- Opposable en terme de **COMPATIBILITE.**

### Règlement écrit (4) et graphique Plan de zonage (5)

- Obligatoires
- Cohérence avec le PADD
- Opposables en terme de **CONFORMITE.**

### Annexes (6)

- Servitudes d'utilité publique et autres périmètres.

## Le PLU de Soisy-sur-École : un exemple de mise en œuvre du SDRIF dans les documents d'urbanisme.

Le 31 mars 2015, les services de l'Etat ont réalisé en Essonne un séminaire de formation pour les communes : « Séminaire de formation pour la mise en œuvre du SDRIF Ile de France 2030 ».

Pour avoir travaillé en liaison constante avec les services de l'Etat durant l'élaboration du projet de PLU, Soisy-sur-École a été sollicitée pour présenter au cours de ce séminaire, comment la commune avait intégré la limitation de l'étalement urbain dans son projet.

L'idée est de partager entre communes sur un même territoire, les expériences vécues sur des projets aussi longs : écueils de procédure, intégration des évolutions législatives, comment communiquer, comment se faire aider, comment travailler avec les partenaires publics...

Sylvie Chappot  
pour la commission urbanisme



Protéger et valoriser tout notre patrimoine : bâti, paysager, culturel...



évènement



# Le carnaval

Même si parfois les gens n'ont pas conscience d'être déguisés, il y a une journée toute dédiée aux excentricités vestimentaires !

**N**otre carnaval à l'initiative des Amis de Soisy, avec l'aide de MARSSE et de Soisy Patrimoine, n'a pas démerité une fois de plus quant aux maquillages improbables et aux tenues délirantes.

Encadré par d'impressionnants tracteurs et d'immenses échassiers, le convoi coloré a serpenté dans notre village à grands renforts de rires et de cotillons.

Mr Hiver qui vivait là ses dernières minutes est parti en fumée pour la plus grande joie de nos plus petits.

Merci à toutes les personnes qui se sont investies pour préparer et assurer l'évènement.

Fredéric Petitjean



les activités périscolaires

## Noël des petits

Vendredi 19 décembre 2014, 15h45...

... Alors que nos chers écoliers empruntent, impatients, le chemin des vacances, un personnage, haut en couleurs, entouré de lutins pour le moins affairés, éveille la curiosité de chacun.

*Tout de rouge vêtu, bottes chaussées, fidèle à son précieux poste,*

*il attend, trônant sagement sur son fauteuil, au pied du sapin décoré,*

*ses petits yeux étincelants au sommet de son infinie barbe blanche...*

*...LE PERE NOEL EN PERSONNE !!!*

*Une fois n'est pas coutume,*

*son traîneau aura fait le temps d'un beau week-end,*

*une halte bien méritée à Soisy-sur-École,*

*pour notre plus grand plaisir.*

*Un cadeau surprise pour chaque élève,*

*le temps d'un goûter partagé autour d'un bon chocolat chaud,*

*confiseries en poche voire en capuche !!!...*

*Ce beau moment fut apprécié de tous...*

*Portraits et autres selfies improvisés, accolades, intrigues...*

*Autant d'interactions vécues comme chaque année grâce à ce bien mystérieux personnage*

*Merci Père Noël pour cette belle rencontre et merci les enfants pour vos sourires.*

Céline Peduzzi



### Caravane du partage

Cette Association propose un espace convivial ouvert à tous pour discuter, boire un café, proposer ou participer à des activités, échanger des savoirs faire.

S'informer pour se faciliter le quotidien, documentation, aide aux démarches administratives. Un accès libre : vous venez et partez quand vous le souhaitez.

À Soisy-sur-École, tous les lundis de 10h30 à 17h à partir du 6 juillet 2015 dans la salle du foyer communal, 3rue du Bois Net, 91840 Soisy-sur-École

Renseignements: E-mail: [lacaravanedupartage@gmail.com](mailto:lacaravanedupartage@gmail.com) - Tel.: 06 19 08 46 20

Bernard Schmitt





# Cross



Trois distances (1,5km, 3km et 4,5 km) étaient proposées à nos administrés pour évacuer les calories accumulées la veille.

**V**ous étiez presque 60 à venir tester votre foulée! (57 selon les organisateurs et 57 selon la préfecture) La course s'est déroulée sans soucis, malgré la blessure de Marco qui avait été annoncée dans tous les journaux locaux et un Philippe Kinsky ne terminant la première boucle que tard dans la nuit!

Rendons hommage aux trois vainqueurs : Lola Petitjean dans la première catégorie, Simon Delcroix dans la seconde et Martin Riou dans la troisième. Sans oublier bien sûr Benoit Kinsky lauréat du meilleur déguisement (en Kilt) cependant il paraît que la tradition de portée du kilt n'ait pas été respectée à la lettre... je dis ça, je ne dis rien !

Voilà... Un moment de sourire et de joie dans les rues de notre village.

Je voudrais avant tout remercier ceux qui ont œuvré pour cet événement: Les fées de la mairie (dossards de rêve), Bernard Marmier, Ludovic Delcroix, Stéphanie, Philippe, Laurent, David, Laure et son mari. Merci à tous ! Et... à l'année prochaine !

*Frédéric Petitjean*

## ETAT CIVIL

### DÉCÈS

PASDELOUP Jacques	03/10/2014
CHARLEUF Jacques	30/10/2014
MULLER Joy	03/11/2014
PAULY Régine	24/12/2014
DUFOUR épouse GUYOT Dominique	09/01/2015
CUISIN épouse CROZIER Monique	22/01/2015
ROULLAND Auguste	17/03/2015
MONIER Michel	03/04/2015
LARIVIÈRE Henri	10/04/2015

### NAISSANCES

BEAUFORT Lina	05/10/2014
LE NAGARD Aulivia	08/10/2014
DOS SANTOS Eden	10/10/2014
MULLER Joy	12/10/2014
MONIER Julia	19/12/2014
MONIER Thomas	19/12/2014
AFRYAD Nawel	16/01/2015
DANNA Eve	03/03/2015
CHARLIER Ylann	05/03/2015
NOWACZYK Oscar	05/03/2015

### MARIAGES

ESCARBELT Sebastien et BLANQUART Véronique	15/05/2015
---	------------

## Classe de neige de Soisy-sur-École



**C**omme tous les 2 ans, 4 CM1 et 7 CM2 sont partis en classe de neige du 22 au 30 Janvier 2015. Dès 6 h 30 les élèves et leur enseignante se sont retrouvés dans le bus : direction Saint Jean d'Aulps en Haute Savoie.

Au programme, ski bien sûr, avec remise de médailles en fin de séjour et quelques heures d'école en fonction de l'emploi du temps, mais également luge et patin à glace.

Un pisteur secouriste a sensibilisé les élèves aux dangers des avalanches. Il leur a également expliqué la construction d'un igloo et d'un abri de fortune, avant de les accompagner pour une sortie raquettes.

Lors d'une rencontre avec un éleveur de vaches, ils ont pu apprendre comment les nourrir en fonction des saisons, et aussi comment les traire !

La visite de l'abbaye d'Aulps a été l'occasion de découvrir les métiers de la construction au moyen âge.

Tous les jours Rémi animait les soirées : pyramides humaines, jeux, cinéma, Kapla .... Sans oublier la boom avec les collégiens hébergés dans le même chalet.

Aidés de leur enseignante, Madame Moire, les élèves envoyaient chaque soir un compte rendu de leur journée à leurs parents, via le site internet de l'école.

Les enfants garderont longtemps en mémoire ce qu'ils qualifient de « super séjour ».

*Muriel Changenet d'après le récit des élèves.*





# l'essor de la médiathèque à Soisy

Depuis janvier 2015, la médiathèque a évolué. Elle compte à ce jour 3885 documents que tous les soisiens peuvent emprunter gratuitement. Toute la fiction adulte se trouve maintenant au RCH, tandis que la jeunesse et les documentaires se trouvent à l'étage.

Les usagers sont ravis. Les personnes âgées n'ont plus à emprunter les escaliers, et les familles peuvent enfin en profiter pour s'asseoir au sol, puisqu'il y a davantage de place et de la moquette à l'étage.

Florence et Peggy vous accueillent depuis la nouvelle banque de prêt tous les mercredis et samedis matin de 9h30 à 12h30.

La médiathèque propose des animations gratuites et ouvertes à tous, dont la programmation se trouve sur le site de Soisy-sur-École :

- L'apéro littéraire
- L'heure des bébés
- Les petites mains
- L'heure des maternelles
- Histoires pour les grands

La médiathèque propose également des accueils à destination des élèves du village dans le cadre scolaire et périscolaire : prêts de documents, participation au Prix des P'tits Loups, au Contrat Territoire Lecture sur le thème « la science se raconte ».

Peggy Hermann, Florence Petitjean



Florence aide une jeune lectrice à choisir un document.



Florence et Peggy vous accueillent tous les mercredis matin et samedis matin.

## Retours d'expérience

### Soisy-sur-École

Parmi les animations itinérantes proposées par la BDE dans le cadre du CTL, les bibliothécaires de Soisy-sur-École ont choisi les expériences pédagogiques de l'association « À fond la science » en y associant l'école maternelle et l'école élémentaire.



Les 7 et 8 novembre 2014, Marie-Noëlle l'animatrice de l'association avait apporté de nombreux livres sur le thème des fruits et des légumes.

Pendant que les bibliothécaires lisaient ces livres à une partie de la classe, Marie-Noëlle proposait des jeux type Memory à l'autre groupe. Puis ce fut le tour des élèves de l'autre classe de maternelle.

Le lendemain, Marie-Noëlle s'est adressée aux élèves des deux classes élémentaires en s'adaptant aux différents niveaux d'âges. Les enfants ont découvert l'univers olfactif des huiles essentielles, goûté différents chocolats, et ont pu voir l'évolution de la graine à la plante, à travers des pots en verre.

Les fruits et légumes ont été également vus sous le prisme de l'art, à travers les oeuvres du peintre Arcimboldo qui les mettait en scène pour former des visages.

Pendant toute la durée de l'animation, les bibliothécaires ont lu à tous les élèves des albums consacrés au thème des plantes.



Contrat Territoire Lecture, «La science se raconte». Découverte de la graine à la plante.



Espace jeunesse, moment de partage familial.



## Les apéros Littéraires

Non, nous n'incitons pas les gens à boire... Mais plutôt à lire !  
« Buvons » les paroles de Florence et Peggy, âmes vives de notre bibliothèque qui ont créé ce rendez vous trimestriel pour faire découvrir à nos administrés leurs coups de cœur du moment.

Romans, biographies, thrillers, littérature jeunesse, polar... rien ne vaut la passion ou quelques lignes lues à haute voix pour donner aux autres le goût d'un livre qu'on aime plus que tout autre. Prochain rendez-vous le **29 Juin à 18h30**.

*Fredéric Petitjean*



## Au théâtre cet automne !

Proposition de stage du 17 au 23 octobre 2015 de 14h à 17h30.

Renseignement auprès de Florence Petitjean à la médiathèque

## Cinéma d'été 2015

Cet été, après un essai réussi l'année dernière, nous aurons le loisir de nous assoir tous ensemble devant une toile blanche pour partager nos émotions devant quelques classiques du septième art.

Loin des marches rouges de Cannes nous choisirons la pelouse verte de Soisy !

Dès le premier samedi soir aoûtien, (le 1<sup>er</sup> donc) et ce jusqu'au dernier (le 29), à partir de 21h, vous aurez le loisir de venir vous installer dans l'herbe du stade ou sur une chaise,

de pique-niquer ou de grignoter devant les héros hollywoodiens, des gangsters parisiens ou des créatures venues de l'espace.

Sans vous dévoiler encore le programme estival, nous devrions normalement sauver le monde, affronter quelques aliens à l'haleine contestable, rire avec délice, et pleurer un minimum. (Il faut ce qu'il faut).

Non nous ne programmerons pas de films provenant de la Mongolie inférieure cette année !

*Fredéric Petitjean*



# Éléments d'histoire de Soisy-sur-École

## De 1870 à 1914 (suite) : l'entrée dans les temps modernes

**Le chemin de fer :** dès 1866, la commune est informée du début des études pour le chemin de fer de Malesherbes à Melun, passant par Milly la Forêt ; un embranchement est prévu vers Corbeil et un prolongement vers Meaux. Ce chemin de fer est destiné à relier transversalement trois grandes lignes alors en cours de construction : Paris-Orléans, Paris-Bourbonnais (l'Allier), et Paris-Lyon.

Le conseil municipal rappelle alors les avantages qui en résulteraient pour Soisy, et pour les 22 « usines » situées sur le cours de l'École (ou à proximité) entre Milly et son embouchure, et demande des détails sur le tracé prévu. Plus tard, en Février 1870, on constate que ce projet n'a pas abouti, et qu'un second projet est étudié, qui relierait Chartres à Étampes, puis Étampes à La Ferté-Alais, Dannemois, Courances puis la vallée de l'École vers Melun. Le Conseil émet alors le vœu que ce tracé soit modifié et passe par Milly, Moigny, Courances, Dannemois, Soisy, Saint-Germain, etc...

En Août 1873, le conseil municipal confirme son intérêt pour une ligne reliant Milly à Melun et demande qu'une station soit prévue à Saint-Germain-sur-École...

En Mars 1879, il constate que ce projet (de Chartres à Melun) a progressé. Il souligne l'avantage qui en résulterait pour le commerce de Soisy vers Paris, et cite par exemple l'expédition annuelle de 2000 quintaux de « fruits rouges », d'une valeur de 40000 à 50000 francs (voir « rappel »), ou celle de 100000 francs de produits de carrières de grès qui doivent être transportés par la route sur 16 km, afin d'atteindre la Seine où ils sont chargés sur des chalands. Il mentionne aussi plusieurs marchands de vin en gros, qui importent et exportent chaque année environ 3000 hectolitres de vin. Le conseil émet le vœu que le tracé suive la rive droite de la vallée de l'École (mais il n'en donne pas la raison), pour desservir ses usines et ses 12000 habitants, et relie notamment Etampes, Milly, St-Sauveur, avec une gare à St-Germain.

En Juin 1881, pour favoriser ce projet, le conseil municipal offre d'acquiescer à sa charge les terrains nécessaires situés sur la commune, toujours à condition que le tracé suive la rive droite de l'École...Mais il ne se passe pas grand-chose...

En Juillet 1899, on ne parle plus d'un chemin de fer, mais d'un « tramway » (c'est ainsi qu'on l'appelle alors) de Magny-en-Vexin à Boissy-Saint-Léger (tracé qui aujourd'hui pourrait paraître surprenant...). Le conseil vote le principe

d'une subvention de 1000 Francs par an pendant 10 ans à condition que le tracé convienne à la commune. Deux mois plus tard, cette subvention est portée à 500 francs par an pendant 50 ans à condition que la tracé relie notamment Milly à Corbeil (en passant par Soisy...)

Finalement le Chemin de Fer de Grande Banlieue (CGB) est créé et 4 lignes sont mises en chantier : de Corbeil à Milly-la-Forêt, d'Etampes à Maisse, de Bouville à La Ferté-Alais, et d'Arpajon à Etampes.

Parallèlement un autre projet se réalise, celui du Tramway Sud de Seine et Marne, dit « Tacot de Barbizon », reliant Corbeil à Melun par Perthes (il sera supprimé en 1938).

Pour la ligne qui nous intéresse, des travaux préliminaires commencent en 1900.

En Juin 1901, le conseil municipal prend acte que le Département prendra à sa charge les trois quarts du coût du « tramway » de Milly à Corbeil; restera un quart à la charge des communes concernées par le projet. Le conseil demande au Préfet d'indiquer à combien se monterait la part des communes...

En Décembre 1902, toutes les communes concernées par le projet ont donné leur accord pour verser au Département une subvention de 500 francs par an par km de ligne ; pour Soisy, cela représentera 1260 francs par an pendant 50 ans.

Le projet progresse enfin d'autant mieux qu'il est déclaré d'intérêt public par la loi du 25 Juin 1907 ; en Février 1908, le conseil exprime un souhait pour l'emplacement de la gare : ce sera le bâtiment qui subsiste de nos jours. En Août de la même année, alerte ! La commune de Champcueil demande que le tracé soit dévié et rapproché de Beauvais : le conseil municipal de Soisy vote une motion pour s'y opposer...En Septembre 1909, on apprend que la société concessionnaire « du tramway » (rebaptisé Chemin de fer d'intérêt local), va créer un raccordement fluvial avec la Seine à Corbeil. La commune, intéressée, accorde une subvention de 25 francs par an pendant 50 ans.

En Novembre 1910, le conseil demande, sans résultat, que le hameau de Frémigny, « où se trouvent de grosses exploitations agricoles », soit desservi par une voie de garage et un arrêt facultatif...

Ce chemin de fer à voie étroite, surnommé le « Tacot », fut finalement ouvert le 8 juin 1912. C'était trop tard ; après un bon succès initial, le trafic commença à diminuer



dès le lendemain de la Grande Guerre, du fait du développement des transports routiers motorisés. Un peu relancé pendant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, il sera définitivement interrompu le 1<sup>er</sup> Juillet 1949. La voie sera finalement déclassée le 6 Avril 1951.

**La Poste et le Télégraphe :** en 1866, on annonce le développement d'un réseau de télégraphe cantonal (si l'on se rappelle les efforts faits à la même période pour les routes et chemins, on voit que le pays est alors en pleine modernisation) ; la commune regrette de ne pas pouvoir financer une ligne pour elle.

En mai 1870, le conseil proteste contre l'organisation de la Poste, au motif qu'une lettre venant de Paris met deux jours, dont un pour le seul trajet Milly-Soisy. En Août 1873, nouvelle réclamation : le conseil demande, sans succès, l'ouverture d'un bureau de poste à Soisy. En Août 1874, Soisy obtient la nomination d'un « facteur de relais », qui récupèrera le courrier chaque jour à Courances et le distribuera le jour même à Soisy.

En Mai 1873, le Conseil municipal décide, enfin, de financer le raccordement de la commune à la ligne de télégraphe passant par Nainville-les-Roches. Le télégraphe, et son bureau, sont inaugurés le 4 Septembre. L'employé du bureau télégraphique travaillera à la demande et recevra une indemnité annuelle de 200 Francs (1874).

La gérance du télégraphe se trouve ensuite confiée à l'instituteur, mais en Février 1884, les habitants se plaignent de son indisponibilité pendant les vacances scolaires. La commune demande à nouveau, en vain, l'ouverture d'un bureau de poste, ou serait installé le télégraphe.

En Juin 1892, le Préfet fait savoir que l'administration des postes accepte d'ouvrir un bureau à Soisy, à condition que la commune s'engage à fournir gratuitement pendant 18 ans les locaux nécessaires au bureau

et au logement du titulaire, et à acheter un indicateur « système Thierry » (il s'agissait d'un indicateur postal qui devait être disponible dans tous les bureaux de poste). Naturellement le conseil municipal accepte, mais malgré cela, rien ne se passe. En Octobre 1898, toujours en l'attente d'un bureau de poste, la commune demande au moins la nomination d'un simple facteur-receveur de l'Etat ; cela est accepté en Août 1899, et la commune lui fournit un local, où l'on transfère le télégraphe, géré désormais par ce facteur-receveur.

Finalement, en 1903, ce local est converti en Recette des Postes de 3<sup>ème</sup> classe. La commune assurera pendant 18 ans la gratuité du local, et supportera les frais de portage à domicile des télégrammes arrivés. Le local s'avère rapidement inadapté et en Août 1909, constatant que le presbytère, qui appartient à la commune, n'est plus utilisé depuis Mars de cette même année, le conseil municipal décide de le transformer en un nouveau bureau de poste, plus vaste, en y effectuant des travaux pour 8495 francs, dont 8000 francs empruntés.

### L'électricité

En Juin 1913, le conseil envisage l'éventualité de confier à une société d'électricité, l'Omnium, l'« éclairage de la commune et de ses habitant ».

### L'eau

En Novembre 1867, la commune est informée d'un « projet de canal devant amener des eaux de la Loire à Paris ». Elle déclare qu'elle n'est pas intéressée pour en profiter, car « elle dispose de bons puits » (sic).

En Mai 1870 débutent sur la commune les travaux de l'aqueduc de la Vanne.

En 1897, la commune accepte le passage sur son territoire de la dérivation qui conduira en souterrain vers Paris les eaux de source du Loing et du Lunain.

**Les convictions des élus sont parfois mises à rude épreuve.** Les régimes qui se succèdent sur une vingtaine d'année, de 1848 à 1870, demandent des gages aux élus, ainsi qu'on va le voir : en 1848, la Seconde République remplace la Monarchie de Juillet de Louis-Philippe 1<sup>er</sup>.

Louis -Napoléon Bonaparte, élu Président de la République depuis Décembre 1848, exécute un coup d'Etat le 2 Décembre 1851, par lequel il se fait attribuer des pouvoirs considérables, et modifie en conséquence la constitution ; et le 9 Mai 1852, le conseil municipal, sur invitation du Préfet, doit prêter serment à cette (nouvelle) constitution ; mais le 30 Octobre de la même année, toujours sur invitation du Préfet, le conseil municipal se déclare «...convaincu que les révolutions feront toujours le malheur de notre pays... » (sic) et émet le vœu que «...l'Empire soit rétabli en France... »

C'est d'ailleurs ce qui advient par référendum le 2 Décembre 1852 ; Louis-Napoléon Bonaparte devient Empereur sous le nom de Napoléon III.

Peu après, le Préfet suspend le Maire, en nomme d'office un autre, extérieur au conseil municipal, et le conseil doit prêter un nouveau serment : « ...je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur... »

Et enfin, le 7 Septembre 1870, après la chute du second Empire, le conseil municipal, renommé par le (nouveau) Préfet, doit prêter le serment suivant :

« Je jure obéissance et fidélité à la France »

**En 1912, un questionnaire est envoyé aux communes,** pour recueillir leur avis sur une proposition de loi concernant les modifications à apporter à la loi municipale alors en vigueur (loi du 5 Avril 1884). En voici quelques questions, et les avis exprimés par le conseil municipal de Soisy de l'époque.

- faut-il alléger la « lourde tutelle administrative » qui pèse sur les communes ?
- Oui !
- les décisions du conseil municipal devraient elles être exécutoires sans être soumises à l'autorité préfectorale ?
- Non !
- doit-on ouvrir une voie de recours aux citoyens contre les décisions du conseil municipal ?
- Oui, si cela est rapide !
- doit-on continuer à élire le conseil municipal au scrutin de liste majoritaire ou changer pour un scrutin proportionnel ?
- Non ! (ne pas changer)
- faut-il augmenter le nombre de conseillers municipaux ?
- Non !
- convient-il d'allouer une indemnité aux maires, adjoints et conseillers municipaux ?
- Non !

(à suivre)  
Claude Alard

- Nota (rappel) : Le franc fut instauré en avril 1795 (germinal an III). Sa contrepartie métallique (argent ou or) fut redéfinie en mars 1803 (germinal an XI). Elle restera inchangée, (et le franc restera convertible en or) pendant plus d'un siècle ; mais il est très difficile d'en donner une équivalence unique en Euro. En effet, depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle, les coûts des produits, biens, ou services, ont évolué de façons très différentes selon leur nature. De ce fait, la contre-valeur du pouvoir d'achat du franc de cette époque peut varier, selon les cas, de 2 ou 3 Euro à 15 ou 20 Euro, voire beaucoup plus. Par exemple, comparativement à aujourd'hui, la nourriture, les habits étaient très chers ; les chevaux, le bétail étaient chers, alors que la main d'œuvre, la construction (surtout les maisons rurales, très rustiques), étaient beaucoup moins chères...

La place de la gare aujourd'hui



Gare de Soisy



# Signature de la Charte de gestion des chemins



Le 18 mai 2015, par délibération du Conseil Municipal, la commune a signé avec le PNR la Charte de gestion des chemins.

La Charte de gestion des chemins a pour vocation d'accompagner les Communes et les Communautés de Communes du Parc Naturel Régional du Gâtinais français dans :

- L'identification des chemins de la Commune
- La connaissance des enjeux sur les chemins
- La projection sur l'avenir de ces chemins

Le principe de gestion des chemins vise à garantir une bonne qualité de l'environnement, de la biodiversité, du paysage, du tourisme des Communes du Parc.

Un gros travail commence pour la commune, de reconnaissance et d'identification de tous ses chemins.

L'« Etat de reconnaissance des chemins ruraux », établi pour les communes aux environs de 1880, est le document de référence des propriétés des chemins de la commune, et c'est le point de départ.

Quelques petites visites aux archives départementales à Chamarande vont être nécessaires pour trouver plans et registres de l'époque, afin de pouvoir établir tableaux et cartographies.

L'inventaire de tout ce qui pourra caractériser ces chemins s'étalera dans le temps, permettra de reconnaître leurs enjeux et de se préoccuper de leur avenir.

La commune a règlementé la circulation des engins motorisés sur une partie de ses chemins. Cette opération va se poursuivre sur d'autres chemins, tant les dégradations causées sont importantes et parfois irréversibles. Cet inventaire va nous y aider pleinement.

Enfin, Le PNR a mis à la disposition des communes « Le guide de la gestion des chemins ». Des recommandations pour leur entretien, selon le type de chemin, pour la gestion différenciée de manière à préserver la biodiversité, pour leur accompagnement végétal...

à suivre....

Sylvie Chappot



## Pourquoi protéger nos chemins ?

D'abord, ce sont des voies de circulation et ils constituent un maillage sur le territoire. Ils sont empruntés pour la circulation agricole, par les forestiers et les promeneurs.

C'est parce que les chemins font partie intégrante de notre patrimoine, qu'il est de notre devoir de les protéger, de bien les gérer et de les faire découvrir.

Véritables réservoirs d'écosystèmes, de diversités paysagères, de faune et de flore, ils jouent un rôle de continuité écologique.

Ils sont aussi les portes d'entrée du paysage et nous font passer d'un espace bâti à un espace cultivé ou à une lisière boisée.



# chenilles processionnaires

Des colonies de chenilles processionnaires du chêne et du pin sont actuellement observées en Ile-de-France, comme chaque année à la même période.

L'ARS rappelle à la population d'éviter tout contact avec les chenilles, leur nid ou les zones à proximité des arbres infestés et met en place un dispositif de surveillance des troubles sanitaires liés à une exposition à ces chenilles.

### Les recommandations

Les poils de la chenille se détachent très facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent et peuvent provoquer de fortes réactions allergiques au niveau des yeux, des rougeurs et des démangeaisons sur la peau, ou encore des difficultés respiratoires.

Face à cette situation l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France recommande des mesures de prévention simples, à la portée de tous :

- Ne pas se promener ou laisser jouer les enfants sous les arbres porteurs de nid
- Eviter de se frotter les yeux pendant ou au retour d'une promenade
- En cas de doute, prendre une douche et changer de vêtements
- Bien laver les fruits et les légumes du jardin (les poils des chenilles peuvent s'y déposer)
- Eviter de faire sécher du linge à côté des arbres infestés



En cas de réactions allergiques au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires, il est préférable de consulter son médecin traitant notamment en cas d'antécédents allergiques.

## Les massifs de Soisy-sur-École

Non nous ne parlons pas des personnes à fortes corpulences, mais du travail exceptionnel effectué par Kay, Danièle, Patricia, Monique, Jocelyne et Roger sur tous les massifs de notre village !

D'un Juniperus magnifique aux compositions florales éblouissantes, vous les trouverez au hasard d'un croisement ou d'une place à quatre pattes en train d'embellir notre village de touches vertes aussi subtiles que sublimes.

*Fredéric Petitjean*





# Chronique du camion de pompier

Les vieilles bêtes sont souvent capricieuses... et c'est bien le cas de l'ancien camion de pompier de la commune.



ACTE 1  
SCÈNE 1

## « la mise en place »

C'est dans le vieil antre des pompiers de Soisy que vieillissait paisiblement celui que tout le monde avait vu mais que personne ne connaissait vraiment.

Un camion de pompier Delahaye 103PS de 1932.

Patrimoine de la commune, il fallait intervenir pour le protéger car il devenait vulnérable. Il a donc été décidé en accord avec la mairie, d'une intervention spectaculaire et de haut niveau : la restauration.

ACTE 1  
SCÈNE 2

## « le déplacement »

Après mise en place d'une cellule de crise constituée uniquement d'experts en la matière, il a donc été décidé qu'un déplacement en lieu sûr et tenu secret serait effectué par les agents BM, GB, MB, JP et CB.

A l'heure H du jour J, l'opération « transfert du vieux rouge » a donc été lancée avec plus ou moins de succès. Après un départ magistral de la caserne remorqué par un tracteur, le premier virage cassa net la barre de traction entraînant une immobilisation du camion en plein milieu du village sans possibilité de dépannage rapide.

Heureusement la dextérité des agents BM et MB leur a permis de savoir que les freins marchaient toujours après 83 ans... ouf.

Démontage, soudage, remontage: dépannage !

Le camion arriva finalement à bon port après quelques manœuvres d'ajustement.



ACTE 1  
SCÈNE 3

## « le démarrage »

Il s'agissait dorénavant de redonner vie au camion en le faisant démarrer. Quelques bougies remplacées et les lumières de l'agent spécial Joulia firent le jour sur l'origine du problème. Une opération « dégommage » du moteur (impressionnant mais indolore !) vint à bout du récalcitrant, qui avait retrouvé toute sa fringance de jeune homme.

(En aparté) : Reconnaissez que si l'histoire s'arrêtait là, la victoire trop facile aurait été décevante.

Les démarrages suivants furent laborieux et se sont soldés par d'innombrables essais (un peu de pompe d'injection, un peu moins de starter, un peu d'huile par ci, un adjuvant par-là, un « gratouillage » de carburateur) qui étaient plus ou moins concluants mais fédérant une petite équipe d'irréductibles prêts à tout pour remettre le camion sur pied (enfin sur roues !). En effet, les recrutements des agents AB, LB, PB, JA et PhD avaient grossi les rangs.

ACTE 1  
SCÈNE 4

## l'heure de gloire

Chaque nouveau démarrage suscite maintenant une joie bruyante et non contenue chez les experts de fortune (qui commencent tout même à en avoir sous le capot). Maintenant que lui et nous parlions le même langage, il était temps de lancer l'opération « huile de coude », même si en réalité, il s'agissait de produit pour faire briller les cuivres, dans le but de présenter le camion aux soiséens lors du carnaval. Petites mains et grosses paluches frottèrent ensemble plusieurs heures durant pour redonner sa superbe au héros. Il se laissa docilement photographier toute l'après midi, brillant de mille feux, donnant un sentiment d'éternité sereine.

En aparté : Vous la sentez venir la fin tragique ?

En fin de journée, malgré prières et supplications, changement de batterie (pragmatisme oblige), rien n'y fit, c'est de nouveau tracté par un tracteur qu'il rejoint ses pénates...

Suite au prochain épisode....

Les agents... Morgane et Guillaume Briere !  
Pour l'Association "Soisy Patrimoine"







## Foot. U17 (Under 17) Champions de la ligue "Prestige"

Cette année fut nouvelle à tous points de vue pour nos ados du foot.

Afin de garantir un accueil sportif aux joueurs de 15 à 17 ans, Perthes et Soisy ont décidé de s'associer pour créer une équipe commune.

Entraînée par Frédéric Petitjean et Ludovic Delcroix, l'équipe a connu une saison exceptionnelle du point de vue des résultats.

11 victoires pour 3 défaites, l'équipe termine son aventure dans le groupe « Prestige » de la ligue régionale.

Nous vous convions à venir les supporter dès l'année prochaine le dimanche après-midi.

Frédéric Petitjean

Organisée par la commune de Soisy-sur-Ecole

**ENVIE DE BOUGER,  
DE S'AMUSER,  
D'ÊTRE AVEC LES COPAINS !**

**Alors, si vous avez entre 12 et 17 ans,  
venez nombreux à la semaine multisport  
du 6 au 10 juillet !!**

Lors de cette semaine vous pourrez pratiquer plein d'activités et de jeux dont **réveil musculaire, rugby touch, athlétisme, ultimate, thèque...** !

Les dossiers d'inscription seront disponibles dès le **6 mai** en mairie et sur le site internet de la commune, et à retourner avant le **15 juin**.

**ATTENTION** : cette activité, nécessitant un encadrement par des personnes diplômées, aura un coût de 65€ pour les 5 jours.

Pour plus d'informations, contactez la mairie par mail à l'adresse [mairie@soisysurecole.fr](mailto:mairie@soisysurecole.fr) ou par téléphone au 01.64.98.00.01.

## Les points forts des réunions des conseils municipaux

### Séance du 18 novembre 2014

#### CLASSE DE NEIGE 2015 PARTICIPATION DES FAMILLES

Le coût global du séjour en classe de neige organisé par la commune au Chalet « le Clos Florine » à Saint Jean d'Aulps (Haute Savoie) pour les élèves de CM1/CM2, s'élève à 10 980 euros pour 11 enfants. 70% de ce montant est pris en charge par la commune.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer la participation des familles à 295€/enfant. Cette participation pour un enfant est payable en une fois ou en 4 versements égaux de 73.75 euros. Le CCAS peut étudier des demandes d'aides financières.

La participation demandée aux parents est la même depuis 6 ans.

#### DÉSIGNATION DE NOUVEAUX DÉLÉGUÉS SIROM ET SIREDOM

SIROM à l'unanimité :

Titulaires : M. SCHMITT Bernard  
Mme BRIERRE Morgane

Suppléants : Mme CHANGENET Muriel  
Mme RENIER Hélène

SIREDOM à l'unanimité :

Titulaire : M. SCHMITT Bernard  
Suppléant : Mme BRIERRE Morgane

#### MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE VOIRIE, ASSAINISSEMENT, BATIMENTS PUBLICS, SÉCURITÉ, SERVICES TECHNIQUES

Vice président : M. MARMIER Bernard

Membres : M. BELAIR Jean-Paul  
Mme BOURCE Joelle  
M. PETITJEAN Frédéric

#### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2013

Le prix de l'eau assainie est de 2.05€/m<sup>3</sup>.  
La commune n'a pas souhaité transférer la compétence « assainissement » au

syndicat SAEVE et le coût d'assainissement est largement inférieur à celui que payent les communes adhérentes.

#### REMBOURSEMENT CARTE TRANSPORT

Compte tenu du tarif public régional établi par le STIF, à savoir 332.90€, la subvention départementale accordée par le conseil Général représentant 48.8% du prix initial, soit 162,46€, le Conseil Municipal décide de rembourser le titre de transport scolaire à hauteur de 25% du tarif public régional aux parents. L'âge limite de l'élève est de 16 ans dans l'année.

#### SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA RESTAURATION DU CAMION DE POMPIERS

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention autorisant l'association Soisy Patrimoine à restaurer ce camion.

#### AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, rend un avis défavorable sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale.

#### CONTRAT DE TERRITOIRE – NOMINATION DES RÉFÉRENTS

Mme CHAPPOT Sylvie, référente « Développement durable » et M. PETITJEAN Frédéric, référent « Appel des 100 » (qui consiste à participer au comité des partenaires de l'égalité femmes/hommes mis en place par le Conseil général).

#### DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Commissaires titulaires

Monsieur COLLET Gérard  
Monsieur BRIERRE Claude  
Madame NIVELET Monique  
Monsieur LARIVIERE Marcel  
Monsieur SOISSON Guy  
Monsieur ROUY Laurent  
Commissaires suppléants

Madame PAINÇON Catherine  
Madame LEGRAND Jacqueline  
Monsieur BAUTRAIT Gérard  
Monsieur ORLUC Jacques  
Monsieur DUFRENNE Jean-Paul  
Monsieur LEFAUCHEUX Philippe

#### MOTION : AVIS NÉGATIF SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE MONDEVILLE (COMMUNE MEMBRE DE LA CC2V)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 abstention, adopte la motion ci-dessus et apporte son soutien à la commune de Mondeville.

#### QUESTIONS DIVERSES

L'enquête publique relative à la révision du plan d'occupation des sols et à sa transformation en Plan Local d'Urbanisme se déroulera à la mairie du 20 novembre au 22 décembre 2014 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le jeudi 20 novembre 2014, de 9h à 12h, le samedi 6 décembre 2014, de 9h à 12h, le samedi 13 décembre 2014, de 9h à 12h et le lundi 22 décembre 2014, de 15h à 18h45.

Création d'un compte TWITTER pour la commune de Soisy-sur-Ecole.  
(Twitter : @SoisysurEcole)

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus de conseils municipaux sur le site internet de la Mairie  
<http://www.soisysurecole.fr>





## Séance du 15 décembre 2014

### PROJET DE FUSION DES DEUX ÉCOLES

Par 10 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, le conseil municipal émet un avis favorable à la fusion des deux Ecoles « Le Clos en Herbe » et « Les deux Tertres ».

### BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Mme GRANGE, notre receveur, souhaite que nous réalisions 2 écritures comptables (Voir tableau ci-dessous).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de procéder à ces ajustements au niveau du budget communal.

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
2188	Autres immobilisations corporelles	- 15 168.00	2313	Aménagement autres immobilisations	15 168.00
Opérations d'ordres					
2313 - 041	Aménagement autres immobilisations	11 230.91	2031-041	Diagnostic Presbytère N° inventaire 2010-20	11 230.91

### MOTION : AVIS SUR LE PROJET DE L'ÉTAT DE PRÉLEVER 175M€ PAR AN SUR LE BUDGET DES AGENCES DE L'EAU

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la motion présentée, qui demande que le projet de prélèvement sur le budget des Agences de l'eau soit supprimé.

### SERVICES PERISCOLAIRES – AMENDEMENT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 1 abstention adopte ce nouveau règlement des services périscolaires.

### DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT SAEVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme à l'unanimité M. MARMIER

Bernard délégué suppléant en remplacement de Mme VANDAELE Mélanie au sein du SAEVE.

### MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS ET ÉCOLES

Vice-président :

Mme VANDAELE Mélanie

Membres :

M. BEGUEC Alain

Mme BRIERRE Morgane

Mme CHANGENET Muriel

M. GIBIER Jordan

Mme PEDUZZI Céline

M. PETITJEAN Frédéric

### QUESTIONS DIVERSES

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable (exercice 2013) émis par le SAEVE, syndicat auquel Soisy-sur-Ecole appartient pour la fourniture d'eau potable :

Prix unitaire total pour la partie « fourniture d'eau potable » : 2,1 € par m<sup>3</sup>, redevances et TVA comprises.

La loi « Warsmann » protègent les usagers abonnés au service d'eau potable. Elle oblige ce service, dès qu'il constate une augmentation anormale du volume d'eau consommé, à informer sans délai l'abonné. C'est notamment le cas si la consommation moyenne équivalente de l'abonné, calculée sur 3 ans.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les services de l'état n'instruiront plus les dossiers d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir... et les déclarations préalables) pour les com-

munes de – de 10.000 habitants. Deux solutions possibles :

Création d'un service mutualisé : Il est rappelé que dans un service mutualisé, comme précédemment, la commune reste décisionnaire et demeure responsable de ce qu'elle signe. Il ne s'agit en aucun cas de transfert de compétences. La mutualisation, préconisée par l'Etat, dans le cadre de la réforme territoriale, permettrait de créer un service de qualité, et de réduire les coûts.

Parmi les structures éligibles à la création d'un service mutualisé pour l'administration du Droit des Sols, selon la circulaire gouvernementale du 3 septembre 2014 :

- Le PNR qui propose, à la demande des communes et communauté de communes, une mutualisation de 22 ou 40 communes

- La Communauté de Communes des 2 vallées (CC2V), à laquelle nous appartenons, réfléchit à un service mutualisé qui lui serait propre, pour les communes membres.

### La commune est autonome et seule

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite continuer le travail avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais français mais souhaite connaître les propositions de la Communauté de Communes des deux Vallées dont la proposition est non disponible pour l'instant, afin de faire un travail de comparaison entre les 2 structures.

Il est expliqué qu'un service instructeur de qualité doit comprendre des visites sur le terrain, au vu des nouveaux règlements de PLU, très détaillés. Le facteur coût sera essentiel pour la commune. Rappelons que ce service, pris en charge par l'Etat jusqu'à maintenant, ne générerait aucune dépense pour la commune.



## Séance du 27 janvier 2015

### REGIME INDEMNITAIRE 2015

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité le régime indemnitaire du personnel communal pour l'année 2015.

### AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION DES DÉPENSES ET RECETTES AVANT L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dans l'attente du vote du budget primitif 2015.

### ADHÉSION AU CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE L'ESSONNE) 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion avec le CAUE, dit que le coût annuel de l'adhésion est fixé à 200 euros.

### DÉLIBÉRATION INSTAURANT UN SURSIS À STATUER COMPTE TENU DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'appliquer le sursis à statuer, dans les conditions fixées à l'article L.111-8 du Code de l'urbanisme pour les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations de nature à compromettre l'exécution du futur PLU ou à la rendre plus onéreuse, et charge Monsieur le Maire de motiver et de signer les arrêtés individuels instaurant les sursis à statuer au cas par cas.

### RÉPARTITION DES SIÈGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de créer et répartir les trois sièges supplémentaires au sein du Conseil communautaire de la Communauté de communes des 2 vallées de la manière suivante :

- Un siège supplémentaire à Oncy-sur-École ;
- Un siège supplémentaire à Dannemois ;
- Un siège supplémentaire à Gironville-sur-Essonne.

### RAPPROCHEMENT DES SYNDICATS SIA REBAIS ET SIARE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne un avis favorable sur le principe de rapprochement entre le SIA REBAIS et le SIARE, ainsi que toute autre entité le souhaitant, sous forme de rapprochement ou d'association, avec la constitution de groupes de travail spécifiques en tant que de besoin et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

### SPORTS – ADHÉSION DE LA COMMUNE A L'ANDES

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adhère à l'association ANDES s'engage à verser la cotisation annuelle de 102€ et désigne Mme VANDAELE Mélanie et M. GIBIER Jordan comme représentants de la collectivité de Soisy-sur-École auprès de cette même association.





## Séance du 2 mars 2015

### ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTIONS 2014 DU BUDGET COMMUNAL ET DU BUDGET ASSAINISSEMENT

#### COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL

Pour l'exercice 2014 la Balance Générale de clôture s'établit comme suit :

SECTIONS	RECETTES		DÉPENSES	
	2013	2014	2013	2014
INVESTISSEMENT	147 493.71	178 895.96	279 425.22	406 263.63
FONCTIONNEMENT	1 502 127.43	1 417 922.52	974 751.46	983 982.42
TOTAUX	1 649 621.14	1 596 818.48	1 254 176.68	1 390 246.05

Soit un excédent comptable fin 2014 de 206 572.43 euros

Ce résultat doit être nuancé. Il indique que si la commune n'avait pas eu d'épargnes inscrites au budget 2014, la commune pour les budgets de fonctionnement et d'investissement aurait été déficitaire pour 56 940.52€. La commune a donc puisé dans ses réserves pour 188 872.03€.

La section d'investissement 2014 est lourdement déficitaire (achat du terrain pour l'école, rénovation voirie et cantine, notamment). Le résultat montre un déficit de clôture de la section d'investissement 2014 de -227 367.67 euros. Le déficit du budget d'investissement sera couvert par l'excédent de clôture du budget de fonctionnement.

#### COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET « ASSAINISSEMENT »

La balance de clôture des comptes s'établit comme suit à la fin de l'exercice 2014 :

SECTIONS	RECETTES		DÉPENSES
	RECETTES		
INVESTISSEMENT	168 605.38	182 294.63	
EXPLOITATION	49 231.44	222 743.96	
TOTAUX	217 836.82	405 038.59	

Soit un excédent comptable fin 2014 de 187 201.77 euros

#### Adoption des COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Le Conseil Municipal, adopte les comptes administratifs 2014, à l'unanimité (le maire n'ayant pas pris part aux votes)

#### Adoption des COMPTES DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion du budget principal et du budget assainissement dressés pour l'exercice 2014 par Madame le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### MOTION SUR LES PÉTROLES DE SCHISTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE de la décision du Conseil Constitutionnel 2013-346 QPC, déclarant les articles 1 et 2 de la loi du 13 juillet 2011, visant à interdire les techniques de

fracturation hydraulique en vue de l'extraction des gaz de schiste, conformes à la constitution,

RAPPELLE que la Commune de Soisy-sur-Ecole est opposée à la recherche, à l'exploration et à l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par le recours à des forages suivis de la fracturation hydraulique de la roche.

#### CONSTITUTION DU COMITÉ DES FÊTES

Constitution du comité des fêtes :

Président : Philippe Berthon

Vice-présidente : Mélanie Vandaele,

Conseillers Municipaux membres de la commission Comité des fêtes : Morgane Brierre, Muriel Changenet, Jordan Gibier et Frédéric Petitjean,

L'Amicale des sapeurs-pompiers du Val d'Ecole

Les Amis de Soisy

L'USSE

L'USSE – section foot –

L'USSE – section tennis -

« Vivre à Soisy »

« Soisy Patrimoine »

L'UNC, l'Union Nationale de Combattants

La société de chasse de Soisy

M.A.R.R.S.E.

Un représentant élu des parents d'élèves (et un suppléant)

Diversion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte cette constitution.

#### QUESTIONS DIVERSES

Le conseil communautaire de la Communauté de communes des 2 vallées est composé de 31 sièges suite au rejet de la majorité des communes pour la création et la répartition d'un nombre de sièges inférieur ou égal à 10% du nombre total de sièges.

## Séance du 13 avril 2015

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS A COMPRENDRE DANS LES ROLES GENERAUX DE 2015

Rappel au Conseil Municipal que les dotations versées par l'Etat connaissent une baisse significative cette année ainsi que pour les deux années à venir.

Compte tenu de l'équilibre de notre budget qui doit rester offensif et responsable et après avis de la commission des finances,

- La taxe d'habitation est fixée 14.13%
- La taxe foncière (bâti) est fixée à 7.77%
- La taxe foncière non bâti est fixée à 45.03%
- Le taux de la cotisation foncière des entreprises est fixé à 18.94%

Néanmoins, le produit attendu de cette variation de taux ne dépassera pas 30 000€.

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer à titre prévisionnel les taux des impôts locaux proposés.

### CONVENTION AVEC L'ESAT DE CHEVANNES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'ESAT de Chevannes, pour nous permettre en cas de besoin de recourir à une ou des personnes détachées de l'ESAT moyennant un montant journalier de 75.75€ HT par personne sur une base d'une journée de 7h00.

### TARIF DES PLAQUES DU COLUMBARIUM

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer à 100€ TTC le tarif des plaques supplémentaires qui peuvent être apposées sur les portes du columbarium.

### DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT MONDEVILLE-VIDELLES : RÉTROCESSION D'UNE PARCELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association foncière de remembrement Mondeville-Videlles constitué le 8 avril 2009 est dissoute depuis le 12 février 2015.

En conséquence, il convient de réintégrer à notre patrimoine communal le chemin d'exploitation, cadastré en section ZD n°12, lieu dit « Les Réages Tortus » pour une contenance de 3204 m². La cession se fera à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix Pour et une abstention, accepte d'incorporer ce chemin dans le domaine communal.

#### VOTE DU BUDGET 2015 - COMMUNE

Pour l'exercice 2015 la Balance Générale s'établira comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	421 009.58	421 009.58
FONCTIONNEMENT (avec l'excédent antérieur reporté)	1 198 075.43	1 198 075.43
TOTAUX	1 619 085.01	1 619 085.01

Les prévisions budgétaires du budget primitif 2015 de la commune sont détaillées et il est donné toutes les informations aux questions posées.

#### VOTE DU BUDGET 2015 - ASSAINISSEMENT

Pour l'exercice 2015 la Balance Générale s'établira comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	221 153.09	221 153.09
EXPLOITATION	199 330.00	199 330.00
TOTAUX	420 483.09	420 483.09

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le budget primitif de la commune

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'assainissement 2015





# Les points forts des réunions des conseils municipaux

## Séance du 18 mai 2015

### ADHÉSION A LA CHARTE DE GESTION DES CHEMINS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GATINAIS FRANÇAIS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 13 Voix Pour et 1 Abstention, approuve la « Charte de gestion des chemins », s'engage à protéger et à valoriser ses chemins, et autorise Monsieur le Maire à signer la Charte de gestion des chemins du Parc Naturel Régional du Gâtinais français.

### PRÊT DE 29 534.10 EUROS AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE

La commune a besoin d'un camion pour l'entretien quotidien des espaces verts et divers travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de contracter auprès du Crédit Agricole Ile de France un prêt de 29 534.10 € et autorise M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le Règlement Intérieur de la Médiathèque et rappelle que ce règlement intérieur pourra être revu à tout moment par décision du Conseil Municipal.

### RÉVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 VALLÉES POUR LA COMPÉTENCE COHÉSION SOCIALE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte cette redéfinition de la compétence « cohésion sociale » comprenant les « actions en direction de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse » et adopte cette révision des statuts.

### BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE n°1

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		Montant	RECETTES		Montant
7381	Droit de Mutation	12333,89	o23	Virement à section d'investissement	12333,89
Total		12333,89			12333,89

INVESTISSEMENT					
DEPENSES		Montant	RECETTES		Montant
2313	Réhabilitation bâtiments communaux	12333,89	o21	Transfert de la section de fonctionnement	12333,89
2031	Frais d'études	29 534.10	1641	Emprunt d'équilibre	29 534.10
Total		41 867.99			41 867.99

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 Voix Pour et 4 abstentions, décide de procéder à ces ajustements au niveau du budget communal.

### CRÉATION DE LA COMMISSION SCHEMA DE MUTUALISATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la création de la commission « Schéma de mutualisation » au sein de la CC2V et désigne, M. BERTHON Philippe comme élu titulaire et Mme CHAPPOT Sylvie comme élue suppléante.

### DÉLIBÉRATION POUR CONTINUER À PERCEVOIR LA TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de continuer à percevoir sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement, et de fixer le taux de cette taxe à 5 %. Ce taux entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### QUESTIONS DIVERSES

La communauté de communes des deux vallées a voté les taux des impôts directs locaux pour 2015, comme suit :

Taxe d'habitation : 2.80%

Taxe sur le Foncier Bâti : 3.03%

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 3.50%

Cotisation Foncière des Entreprises : 1.97%

L'aménagement et la mise aux normes de la signalisation horizontale et verticale dans les rues de notre commune sera faite par la société Eco Signalisation qui a été retenue.

« La caravane du partage » nous a sollicité pour intervenir une fois par semaine au foyer communal. Le but étant de créer du lien social intergénérationnel autour d'un repas et activités (entre 10h30 et 17h00 à partir du 1<sup>er</sup> juillet).

**Le Verger des Challoys**



Jacqueline LEGRAND  
Producteur

Chemin pavé de Milly-la-Forêt  
BEAUVAIS - RD 948  
91750 - CHAMPCUEIL

Tél. : 01 64 98 01 96  
Fax : 01 64 98 50 82

*Le Verger à votre service*

Sur le marché de Corbell-Essonne  
le mardi, vendredi et dimanche

Sur le marché de Milly-la-Forêt  
le jeudi après midi

Au verger  
Tous les jours sauf mardi

L'hiver  
de 10 h à 12h  
et de 15h à 18h30

L'été de 10h à 12h00  
et de 16h à 19h

**Cueillette en libre-service**

**de pommes de fin août à fin octobre**

Renseignez-vous au magasin

*Nous produisons au Verger des Fruits et Légumes issus de la culture raisonnée.*

Pour faire paraître votre publicité dans ce bulletin prendre contact avec la Mairie de Soisy-sur-Ecole  
**01 64 98 00 01**



**TAXI de Soisy-sur-École**  
Bruno RAVAUD  
**06 81 26 60 26**

**Tous transports - Toutes destinations - Conventionné SS**  
482 611 183 RM 910 / Agrt SS : 91 2 55525 7

**Pour un meilleur service pensez à réserver**

**RAVAUDBRN@wanadoo.fr**

**CHAUFFAGE DISTRIBUTION**

**SANITAIRE**

**BRICOLAGE**

mail : csblom@club-internet.fr site : www.chauffage-sanitaire-bricolage.com

Tél. : 01 64 98 98 88 - Fax : 01 64 98 78 18  
**Z. I. Le Chenêt - 91490 MILLY-LA-FORÊT**

Dépositaire : A.C.V. AIR-LIQUIDE DEVILLE INVICTA MCZ WAGNER ELM LEBLANC ARISTON ZAEGEL-HELD

**ALPHABATE MIROITERIE**

VERANDA MENUISERIE ALUMINIUM ET PVC  
MIROITERIE VITRERIE REMPLACEMENT DE CASSE  
AGENCEMENT DE MAGASINS VOILETS ROULANTS  
GRILLES MÉTALLIQUES STORES DÉCORATIF

**JEAN-PIERRE CHEVIN**

ALPHABATE chemin de la Garibou 91840 Soisy-sur-Ecole Tél: 01 64 98 41 51 Fax: 01 64 98 09 61 alphabate@wanadoo.fr  
RUE au capital de 7025 € APE 45141 (Srl 442 999 660 0000)



**Coiffeur-Visagiste**  
46, Grande Rue,  
91840 Soisy sur Ecole  
06 35 96 19 55



**BARTHEL**

*ETUDE - CONSEIL  
RÉALISATION - ENTRETIEN*

**Entreprise TOUT VOTRE JARDIN**

37, Grande Rue - 91840 Soisy-sur-Ecole  
**Tél. 01 64 98 40 82**  
**Portable : 06 60 27 84 54**





# Travaux Publics de Soisy

Pour vos travaux de collectivités et particuliers de :

Terrassements, Voiries, Assainissement.

Location de matériel

35, rue de La Ferté Alais - 91840 Soisy-sur-Ecole

Tél. 01 64 98 03 83

e-mail : [tpsoisy@wanadoo.fr](mailto:tpsoisy@wanadoo.fr)

## Verrerie d'Art de Soisy-sur-Ecole



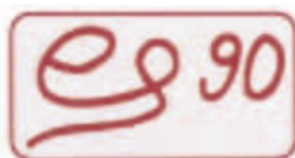
Boules  
d'escalier  
Mangeoires  
pour les  
oiseaux  
Bijoux irisés  
chaînes argent  
Et nombreuses  
créations dans  
nos collections

Visite libre

Le Moulin des Noues - BP2  
91840 Soisy-sur-Ecole  
Tél. 01 64 98 00 03

Nouveau site  
internet :

[www.verrerie-soisy.fr](http://www.verrerie-soisy.fr)



74, Grande Rue  
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE  
Z.I., Le Chêne  
91490 MILLY-LA-FORÊT

### Essonne Service 90

CHAUFFAGE  
PLOMBERIE  
DÉPANNAGE GAZ-MAZOUT  
ÉLECTRICITÉ  
S.A.V. - ELM L-ACV- ZH

Tél. 01 64 98 82 05  
Tél. 01 64 98 98 88  
Fax 01 64 98 78 18  
E-mail : [cultures@elc-essonne.fr](mailto:cultures@elc-essonne.fr)



## INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires

Lundi

14 h 30 - 19 h 30

**OUVERTURE  
SANS INTERRUPTION**

Mardi au samedi  
8 h 30 - 19 h 30

Dimanche

9 h - 12 h 30

**ONCY-SUR-ÉCOLE  
MILLY-LA-FORÊT**

**TOUS UNIS CONTRE  
LA VIE CHÈRE**

### NOUVEAUX SERVICES

VIDÉO  
CLUB



DISTRI-  
BUTEUR  
DE  
BILLETS

LIVRAISONS\*  
LOCATIONS\*



Grande Rue - Direction Malesherbes

Tél. 01 64 98 73 32  
ouvert le dimanche matin

